

Grande distinction, qui fut le fondateur du *High School*, et que fréquentaient ses contemporains d'origine anglaise.

Comme il est bien rare qu'un homme soit versé à égal degré dans deux langues, et que la première apprise rejette toujours à l'arrière place la seconde, M. Duval qui, au dire des connaisseurs, possédait avec une grande perfection la langue anglaise, n'était pas également versé dans la langue française. Non que sa connaissance du français fût défectueuse,—il en avait au contraire une connaissance complète,—mais il parlait mieux et de préférence l'anglais, qu'aux yeux d'un étranger, eût passé pour sa langue maternelle.

Quand il était au barreau, il plaidait en anglais, et sur le banc, il prenait avec empressement occasion de la circonstance qu'une cause avait été plaidée des deux côtés, ou d'un seul côté, en anglais, pour prononcer son jugement en cette langue.

Ecrivait-il avec la même facilité qu'il les parlait, l'une et l'autre langue? La chose est difficile à dire; car, en dehors du domaine judiciaire, nous n'avons de lui, que je sache, aucun écrit remarquable, et sur le banc il disait plutôt qu'il ne lisait ses opinions qu'il n'écrivait jamais, du moins, *in extenso*. Ce qui sert, en dehors d'autres motifs, à expliquer la maigreur des rapports judiciaires à l'endroit de ses opinions.

À l'école de M. Wilkie, où il eût pour condisciples les juges William King, John Samuel McCord et Aylwin, le jeune Duval se montra ce qu'il devait être plus tard au barreau, en société, et un peu sur le banc: railleur, frondeur et taquin. Comme tous les enfants malingres, qui profitent de leur faiblesse pour faire toutes sortes de niches à leurs camarades plus forts et plus ingambes, le jeune Duval, au dire de ses condisciples, se plaisait à accabler de railleries, de tours et d'avanies ses camarades plus ou moins âgés que lui. Dans les circonstances ordinaires, mal lui en serait advenu, mais il avait trouvé dans son ami, William King McCord, qui s'était pris d'affection pour lui, un défenseur robuste dont la stature puissante faisait rentrer la colère des élèves bernés et savait de la vengeance de leurs coups, leur malin persécuteur. "*From many lickings I have saved you at school,*" lui disait un jour son ancien ami en ma présence. Et

l'autre a répondu par un jeu de figure venant en droite ligne de l'école du Dr. Wilkie!

Sous le rapport intellectuel, John Duval, c'est ainsi qu'on l'appelait dans sa famille, révélait également les aptitudes qui devaient en faire l'homme distingué que nous avons connu, et lui ouvrir la brillante carrière qu'il a parcourue. Une intelligence précoce, un talent d'une grande supériorité et une vaste mémoire en firent bientôt un des meilleurs élèves de l'Académie, d'où il sortit, après y avoir fait un cours classique, aussi brillant que solide, pour entrer en cléricature.

À l'école de M. Wilkie, John Duval avait cependant un rival qui, en bien et en mal, ne lui en cédait guère, et qui, sous aucun des rapports que je viens de signaler, n'était homme à se laisser rendre des points par personne. Cet élève qui a, aussi lui, fourni une carrière distinguée au barreau, en politique et dans la magistrature, était le juge Thomas Cushing Aylwin, ou plutôt, comme on l'appelait alors tout court, Tom Aylwin. Si celui-là n'a pas ravi à l'autre la palme du succès et de la taquinerie, il l'a bien partagée avec lui. À tout événement, la chronique québécoise disait, quand il y a vingt-cinq ans, on parlait encore des choses de cette époque déjà éloignée, que Duval et Aylwin étaient restés dans les souvenirs de cette école—qui était encore bien chère à la population anglaise—les deux élèves les plus remarquables de leur temps.

\* \* \*

M. Duval commença d'abord sa cléricature sous M. Van Felson, avocat distingué du temps, —qui fut nommé juge à Montréal, en Décembre 1849, en vertu de la loi de judicature de 1848, faite par M. Lafontaine, et qui y est mort quelques années plus tard—et la termina sous le juge en chef Vallières de Saint-Réal, avec lequel il entra en société en 1823, lors de son admission au barreau. Un incident assez curieux que j'ai entendu le juge Vallières lui-même raconter, le plus plaisamment du monde, fut la cause de leur séparation.

La dissolution précoce d'une société entre un vieil et un jeune avocat, est d'ordinaire préjudiciable au dernier, mais il n'en fut pas ainsi pour M. Duval, dont le talent déjà populaire, l'amour du travail et l'assiduité lui assurèrent bientôt une grande clientèle.